



Empowered lives.
Resilient nations.



RAPPORT ANNUEL

Unité chargée du
respect des normes
environnementales
et sociales
(URNES)

2023

BUREAU DE L'AUDIT ET DES
ENQUÊTES (OAI)

INDEX

| | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Introduction | <u>3</u> |
| Avant-propos | <u>4</u> |
| Bienvenue à Chris Taylor | <u>5</u> |
| À propos de l'URNES | <u>6</u> |
| L'URNES en chiffres | <u>11</u> |
| Dossiers actifs | <u>14</u> |
| Information et sensibilisation | <u>28</u> |
| Renforcement institutionnel | <u>31</u> |

INTRODUCTION

Le PNUD a créé l'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES) afin de garantir la reddition de comptes envers les individus et les communautés. L'URNES fait partie du Bureau indépendant de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. L'URNES enquête sur les allégations de non-respect des normes sociales et environnementales du PNUD et d'autres politiques pertinentes, formulées par les communautés touchées par les activités soutenues par le PNUD. L'URNES recommande également des mesures pour remédier à la non-conformité.

Ce rapport annuel vise à fournir aux parties prenantes de l'URNES, y compris les autres membres du PNUD, les plaignants, la société civile, les donateurs, les universitaires et les autres parties intéressées, des informations sur le mandat, les activités et les fonctions de l'URNES.

Le rapport couvre les points suivants :

- Un aperçu du travail de l'URNES au fil des ans
- Une vue d'ensemble de nos activités actuelles
- Nos initiatives de sensibilisation et de renforcement institutionnel

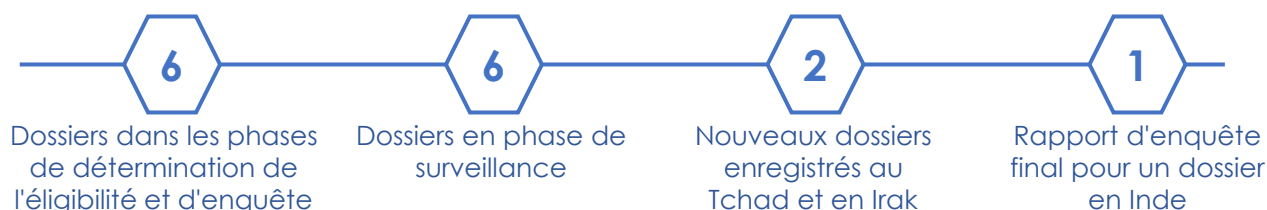
Avant-propos

En présentant le rapport annuel de l'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES), nous sommes fiers de réfléchir aux réalisations de l'année écoulée. En tant que gardienne de l'engagement du PNUD en matière de normes sociales et environnementales, l'URNES reste fidèle à son engagement de garantir la responsabilisation sociale et environnementale.

Grâce à des évaluations indépendantes, impartiales et transparentes, notre équipe dévouée s'efforce de promouvoir l'engagement du PNUD en faveur du développement durable. L'URNES a continué à jouer un rôle essentiel dans la promotion de la responsabilité dans l'ensemble des activités du programme. Grâce à des enquêtes approfondies et à des rapports complets, l'URNES fournit des recommandations exploitables afin d'aligner les projets du PNUD avec l'engagement du Programme à veiller à ce que ses activités évitent les dommages et conduisent à des résultats durables et solides soutenus par ses parties prenantes.

Nous espérons que le rapport annuel sera un outil utile pour informer le public des principales activités de l'URNES et pour engager un dialogue avec nos parties prenantes. Nous vous invitons à lire le rapport et sommes convaincus que vous trouverez de la valeur dans ses résumés et ses réflexions.

Faits marquants de l'année 2023



Paul Goodwin
Chef d'unité, Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales

Richard Bissell
Responsable de la conformité, Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales

Chris Taylor
Directeur, Bureau de l'audit et des enquêtes

Bienvenue à Chris Taylor



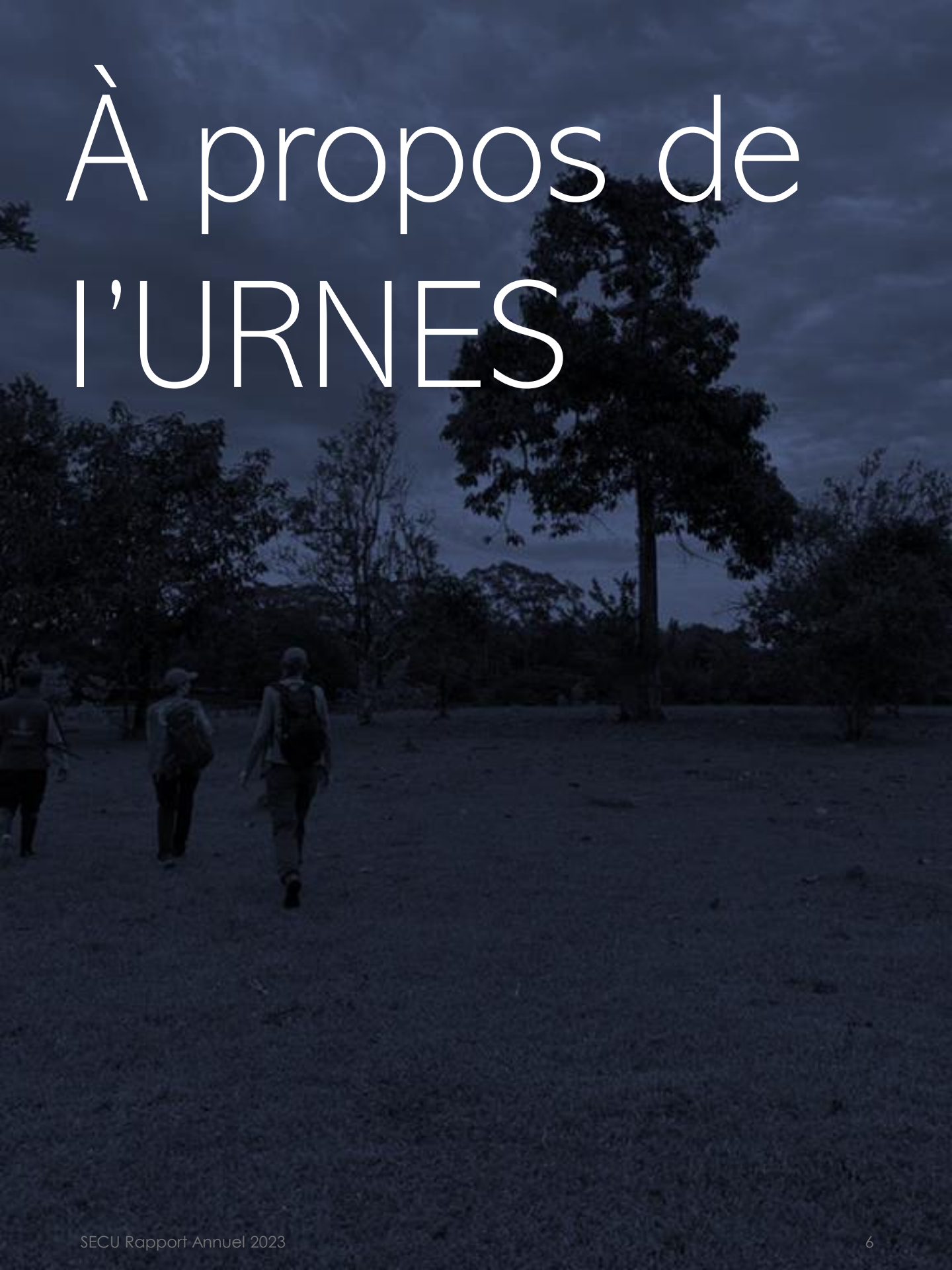
Chris Taylor a été nommé directeur du Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD en juillet 2023. Auparavant directeur de l'audit interne et des enquêtes au Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, M. Taylor apporte à son nouveau poste une grande expertise en matière d'audit interne, de gestion des risques, de prévention de la contre-fraude et des enquêtes.

En sa qualité de directeur du Bureau de l'audit et des enquêtes, M. Taylor jouera un rôle essentiel dans la promotion du mandat de l'unité chargée du respect des normes environnementales et sociales, conformément à l'engagement du PNUD en faveur de la transparence, de la responsabilité et de la conformité dans ses opérations. Il contribuera à faire progresser les fonctions de conformité sociale et environnementale au sein du PNUD.

De nationalité britannique, M. Taylor est titulaire d'une maîtrise en physique de l'Université d'Oxford. Il est auditeur interne certifié et membre de l'Association of Chartered Certified Accountants.

Pour plus d'informations, cliquez ici : [Nomination officielle](#)

À propos de l'URNES



À propos de l'URNES

L'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES) **enquête sur les allégations de non-respect des engagements sociaux et environnementaux du PNUD** par les parties prenantes affectées par les projets et **recommande des mesures pour remédier aux constatations de non-respect.**

Qui peut déposer une plainte ?

Toute personne ou communauté qui estime que l'environnement ou son bien-être peut être affecté par une activité soutenue par le PNUD peut déposer une plainte. Les représentants, tels que les organisations de la société civile, peuvent également déposer des plaintes au nom des communautés affectées.

Les plaignants ont la possibilité de demander à l'URNES de protéger leurs noms et identités, et les soumissions peuvent être faites par courriel, téléphone, courrier ou applications de médias sociaux. Bien qu'il n'y ait pas d'exigences strictes en matière de format ou de langue pour les plaintes, il est recommandé de fournir des détails spécifiques, comme les informations de contact, d'une demande de confidentialité et d'informations complètes sur le projet du PNUD et le préjudice perçu par le plaignant ou une tierce partie.



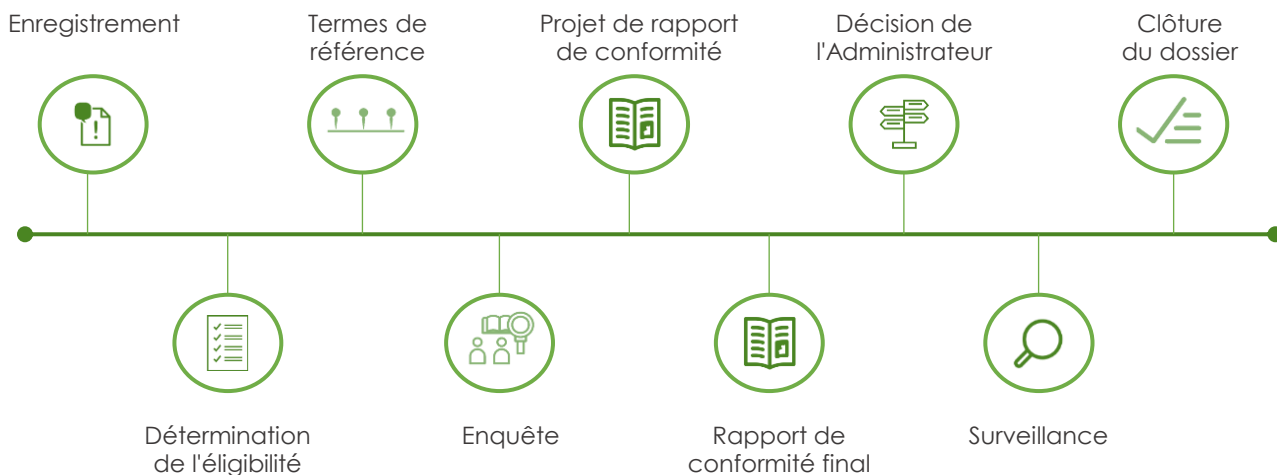
À propos de l'URNES

Le processus de vérification de la conformité

L'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES) traite méticuleusement chaque plainte de manière indépendante, impartiale et transparente, en suivant une procédure établie pour chaque dossier. Dans un premier temps, l'URNES détermine si la plainte est recevable en se basant sur le fait que la plainte:

- Est liée à une activité soutenue par le PNUD;
- Soulève des questions réelles ou potentielles relatives au respect des engagements sociaux et environnementaux du PNUD;
- Reflète le fait qu'en raison du non-respect par le PNUD de ses engagements sociaux et environnementaux, les plaignants peuvent être ou ont été lésés.

Si la plainte répond aux critères d'éligibilité, l'URNES examine si le PNUD respecte ses engagements sociaux et environnementaux concernant l'activité spécifique soutenue par le PNUD. En cas de non-conformité, l'URNES propose des mesures pour corriger l'adhésion du PNUD aux normes sociales et environnementales (NES) et à d'autres politiques et engagements pertinents. Le rapport final est soumis à l'Administrateur pour qu'il prenne une décision sur la mise en œuvre des conclusions et des recommandations de l'URNES. En même temps, le rapport final est partagé avec les plaignants et rendu public.



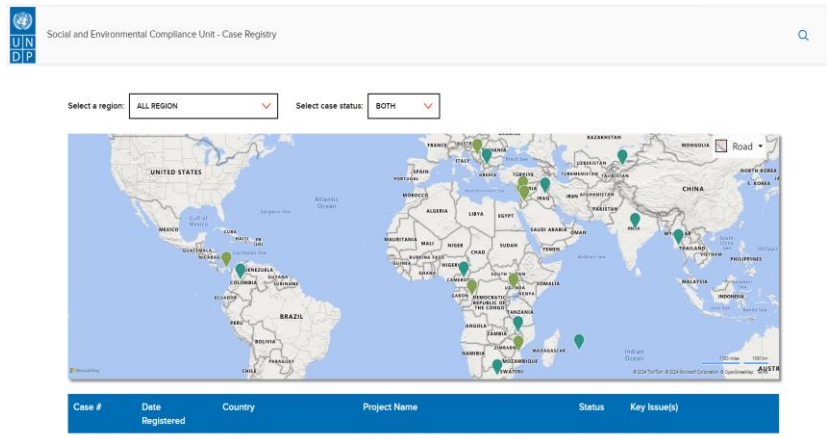
À propos de l'URNES

Registre des dossiers

Pour permettre au public d'accéder à un référentiel d'informations sur les dossiers, le site web de l'URNES comprend un registre qui comporte tous les dossiers enregistrés, leur statut et tous les documents publics pertinents pour la vérification de la conformité.

Disponible à l'adresse suivante:

<https://secu.info.undp.org/>



Équipe de l'URNES

L'équipe est composée d'un chef d'unité, d'un responsable de la conformité, de quatre consultants(es) de conformité à temps partiel, d'une spécialiste des affaires et de la politique, d'une analyste des affaires et de la communication, et de stagiaires réguliers.



À propos de l'URNES

Information et sensibilisation



Site web de l'URNES

S'engageant à mener des enquêtes transparentes, le site web de l'URNES fournit toutes les informations essentielles sur ses opérations et le processus de soumission d'une demande ou d'une plainte. Il peut être consulté à l'adresse suivante: www.undp.org/secu



Missions de sensibilisation

L'URNES organise régulièrement des missions de sensibilisation auprès des organisations de la société civile et des communautés dans les régions où le PNUD a un important portefeuille de projets. Ces événements sont des réunions en personne ou virtuelles visant à expliquer le mandat de l'URNES et la manière d'y accéder. Les organisations de la société civile ont également la possibilité d'avoir des réunions individuelles avec l'équipe de l'URNES pour discuter de questions spécifiques.



Vidéos de sensibilisation

L'URNES a produit une vidéo sous-titrée en 10 langues pour communiquer avec les parties prenantes potentiellement affectées par les activités du PNUD. Elle explique la mission de l'URNES, son mandat et les procédures à suivre pour déposer une plainte. La vidéo est disponible sur notre page web.

Médias sociaux

En plus de son site web, l'URNES dispose des comptes sur les réseaux sociaux suivants:



in [secu-undp](https://www.linkedin.com/company/secu-undp)

f [secu.undp](https://www.facebook.com/secu.undp)

X [secu_undp](https://twitter.com/secu_undp)

Nos pages de médias sociaux fournissent des mises à jour sur les activités de l'URNES et une plateforme d'engagement avec le public par le biais de messages et de partage de publications.

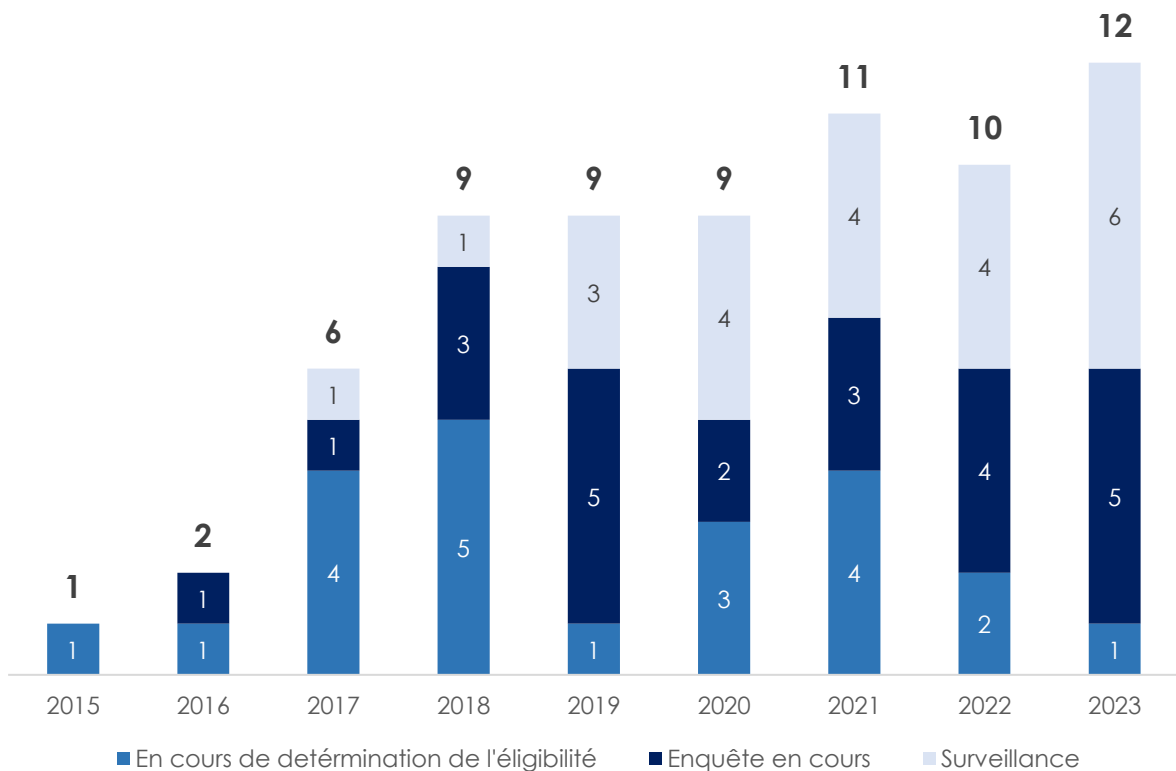
L'URNES en chiffres



L'URNES en chiffres

Depuis sa création en 2015, l'URNES a connu une transformation notable, avec une augmentation constante des dossiers actifs au fil des ans. D'un seul dossier ouvert en 2015, le nombre est passé à 12 dossiers actifs en 2023. Cela reflète non seulement une sensibilisation croissante des organisations de la société civile et des communautés aux processus de l'URNES, mais aussi le fait que de nombreux dossiers restent ouverts et actifs pendant des années après la publication du rapport final, car l'URNES surveille les projets en cours pour s'assurer qu'ils adhèrent aux résultats des enquêtes.

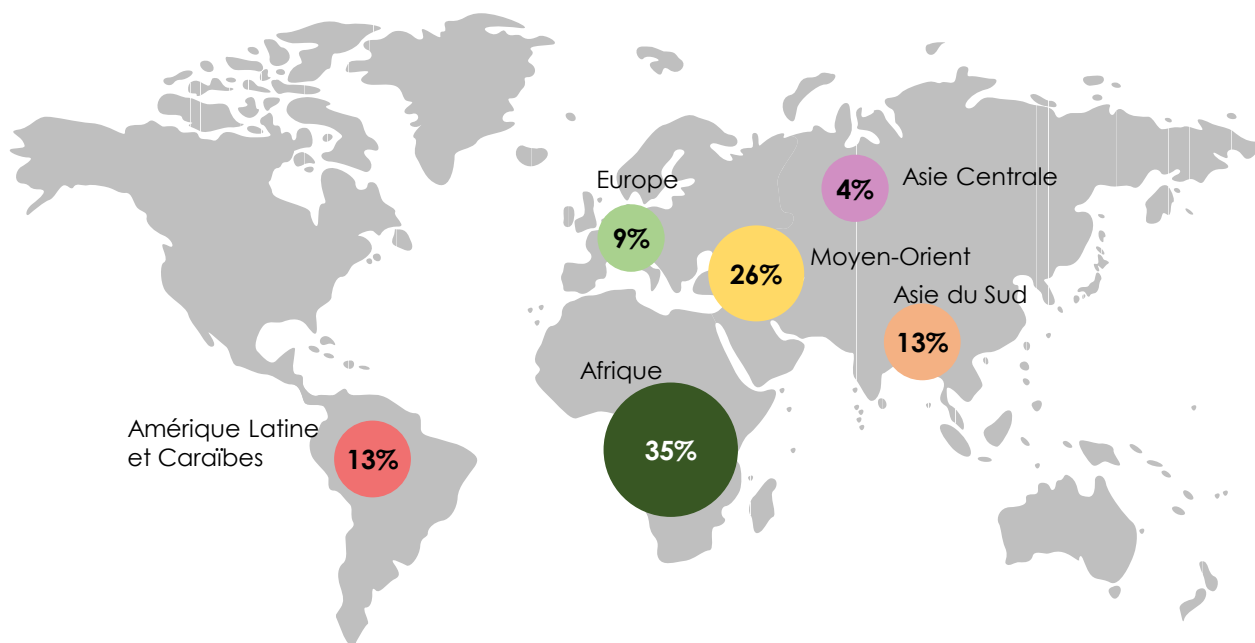
Dossiers actifs par an



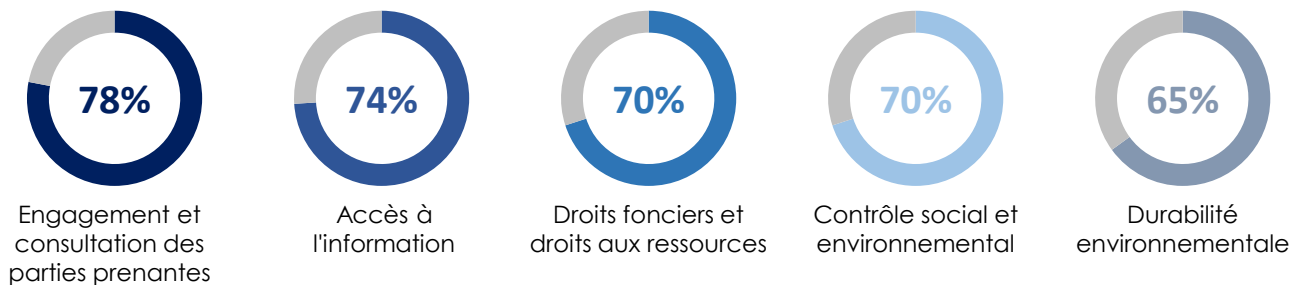
L'URNES en chiffres

Dossiers par région (2015-2023)

Un grand nombre de dossiers (43 %) proviennent d'Asie. Les régions de l'Afrique et du Moyen-Orient sont des contributeurs significatifs, représentant respectivement 35 % et 26 % de tous les dossiers. Cette répartition correspond étroitement à l'allocation budgétaire du portefeuille du PNUD dans ces régions.



Principales questions soulevées dans les plaintes (2015 – 2023)



Dossiers actifs



Résumé *(au 31 décembre 2023)*

| Numéro du dossier | Pays | Projet | Statut du dossier | Plaignant |
|-------------------|--------------------------|--|--------------------------------|---|
| SECU0005 | Le Malawi | Malawi national registration and identification system | Surveillance | Organisation communautaire (confidentiel) |
| SECU0007 | La Jordanie | "Mitigating the impact of the Syrian refugee crisis on Jordanian vulnerable host communities" and "Improving solid waste management and income creation in host communities" | Surveillance | Association de Dibeen pour le développement environnemental |
| SECU0008 | Le Cameroun | Integrated and transboundary conservation of biodiversity in the basins of the republic of Cameroon | Surveillance | Individus du peuple Baka |
| SECU0012 | La République de Maurice | Mainstreaming biodiversity into the management of the coastal zone in Mauritius | Surveillance | Aret Kokin Nu Laplaz (AKNL) |
| SECU0014 | L'Inde | Enhancing climate resilience of India's coastal communities | Surveillance | Les Dien organisations de la société civile (OSC) en Inde |
| SECU0015 | Le Kirghizistan | Socio-economic development of communities around radioactive sites in Kyrgyzstan | Surveillance | Villageois de Kadji-Sai |
| SECU0010 | Le Myanmar (La Birmanie) | Integrated protected area land and seascape management in Tanintharyi (ridge to reef) | Enquête | Communautés de la région de Lenya et Monorone |
| SECU0017 | La Colombie | Sector privado y agenda 2030 | Enquête | Communautés colombiennes |
| SECU0020 | L'Afrique du Sud | MoU between the United Nations development programme and Musina-Makhado Special Economic Zone | Enquête | Earthlife Africa et Living Limpopo |
| SECU0021 | La Macédoine du Nord | Integrated climate-resilient transboundary flood risk management in the Drin River basin in the West | Enquête | Ohrid SOS |
| SECU0023 | Le Tchad | Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT) | Enquête | De propre initiative |
| SECU0022 | L'Irak | Funding facility for stabilization | Détermination de l'éligibilité | Confidentiel |

SECU0005

Pays: Le Malawi

Projet: Malawi national registration and identification system

Statut: Surveillance



En octobre 2017, l'URNES a reçu une plainte concernant le projet de système national d'enregistrement et d'identification (SNEI) du Malawi, soutenu par le PNUD, qui soulevait des préoccupations concernant les pratiques en matière de travail et de droits de l'homme pendant la préparation et la mise en œuvre du projet. En mai 2018, l'équipe de l'URNES s'est rendue au Malawi pour recueillir des preuves supplémentaires et rencontrer les parties prenantes concernées. En octobre 2019, l'URNES a soumis le rapport d'enquête final à l'Administrateur du PNUD, notant que, bien que la procédure de diagnostic environnemental et social (PDES) ait été appliquée, le PNUD n'a pas identifié tous les risques sociaux et environnementaux. L'URNES a également constaté que les normes de travail n'étaient pas respectées et a recommandé de prendre des mesures correctives pour aligner le projet sur les normes sociales et environnementales du PNUD.

En mars 2020, l'Administrateur du PNUD a pris une décision ordonnant au PNUD Malawi d'intégrer les exigences des normes sociales et environnementales dans les processus de passation de marchés et de veiller à ce que les entrepreneurs respectent les mesures pertinentes. Il a également demandé au PNUD Malawi de veiller à l'application des mesures prescrites par les normes sociales et environnementales aux normes du travail dans les futurs projets du PNUD, y compris les activités des sous-traitants.

Le PNUD Malawi a formulé un plan de réponse de la direction pour répondre aux recommandations énoncées dans la décision de l'Administrateur. En novembre 2022, l'URNES a publié un rapport de suivi provisoire évaluant les progrès du PNUD Malawi dans la mise en œuvre du plan. L'URNES continue de surveiller la dernière phase du projet (SNEI), en se concentrant sur l'enregistrement des enfants.



SECU0007

Pays: La Jordanie

Projet:

“Mitigating the impact of the Syrian refugee crisis on Jordanian vulnerable host communities” et “Improving solid waste management and income creation in host communities”

Statut:

Surveillance



En juin 2018, une organisation non gouvernementale (ONG) basée en Jordanie a déposé une plainte concernant la construction d'une station de gestion et de transfert des déchets dans la région de Jerash, dans le cadre d'un projet du PNUD Jordanie visant à améliorer la gestion des déchets solides. Le plaignant a fait part de ses inquiétudes quant aux dommages environnementaux potentiels causés à ses terres et a souligné les difficultés rencontrées pour obtenir les documents relatifs à la construction de l'usine, notamment les évaluations de l'impact sur l'environnement. L'équipe de l'URNES s'est rendue en Jordanie en décembre 2018 pour recueillir des preuves supplémentaires et rencontrer les parties prenantes concernées.

En décembre 2019, l'URNES a publié son rapport d'enquête final, qui a révélé que le PNUD Jordanie n'avait pas mené une procédure de diagnostic environnemental et social (PDES). Le PNUD Jordanie n'a pas non plus respecté les normes du PNUD en matière d'engagement des parties prenantes et d'accès à l'information. L'URNES a recommandé de fournir des orientations et un soutien supplémentaire aux bureaux de pays pour la réalisation d'une procédure de diagnostic environnemental et social (PDES) pour chaque projet/programme du PNUD. En juin 2020, l'administrateur du PNUD a publié sa décision dans laquelle il décrit les actions de suivi répondant aux recommandations de l'URNES, telles que la sensibilisation de l'ensemble du personnel des bureaux de pays à l'importance des normes sociales et environnementales du PNUD. Le dossier a été clôturé avant la publication du présent rapport annuel.



SECU0008

Pays: Le Cameroun

Projet: Integrated and transboundary conservation of biodiversity in the basins of the republic of Cameroon

Statut: Surveillance



En août 2018, Survival International, une ONG internationale dédiée aux droits des peuples autochtones, a déposé une plainte au nom du peuple Baka dans le village de Zoulabot Ancien au Cameroun. La plainte faisait état d'expulsions illégales et d'autres violations des droits de l'homme liées à un projet soutenu par le PNUD. En janvier 2019, l'équipe de l'URNES s'est rendue au Cameroun pour rencontrer les plaignants, le personnel du PNUD Cameroun et d'autres parties prenantes et recueillir des preuves supplémentaires.

En septembre 2020, l'URNES a soumis le rapport d'enquête final à l'Administrateur du PNUD. Le rapport a souligné que le PNUD Cameroun n'a pas examiné les activités du projet d'une manière conforme aux exigences des NES, n'a pas consulté les Baka de manière adéquate et n'a pas préparé de plan pour les peuples autochtones ou de plan de gestion initial adéquat pour faire face aux risques identifiés dans le plan pour les peuples autochtones. L'Unité a recommandé d'examiner les projets finaux du Prodoc d'une manière conforme aux exigences des normes sociales et environnementales et de créer un plan pour les populations autochtones en consultation avec les communautés autochtones potentiellement affectées. En mars 2020, la décision de l'Administrateur a demandé au PNUD Cameroun de reformuler le projet pour qu'il soit pleinement conforme aux normes sociales et environnementales.

En septembre 2021, l'URNES a publié un rapport de suivi intermédiaire notant des progrès mais identifiant des limites dans le plan d'engagement des parties prenantes et les processus de consentement libre, informé et préalable (CLIP). Fin 2023, le PNUD Cameroun reformulait encore le projet et l'URNES continue de suivre activement la mise en œuvre de la décision de l'Administrateur.



SECU001 2

Pays: La République de Maurice

Projet: Mainstreaming biodiversity into the management of the coastal zone in Mauritius

Statut: Surveillance



En mars 2019, Aret Kokin Nu Laplaz (AKNL), un réseau d'ONG à Maurice, a déposé une plainte auprès de l'URNES concernant le projet d'intégration de la biodiversité dans la gestion de la zone côtière à Maurice. Les plaignants ont allégué que le projet du PNUD n'a pas protégé les zones environnementales sensibles et a violé plusieurs normes sociales et environnementales du PNUD, compte tenu des permis de développement délivrés par le gouvernement pour des projets de construction hôtelière et résidentielle le long de la côte du pays. En juillet 2019, une équipe de l'URNES s'est rendue à Maurice pour rencontrer les plaignants, le personnel du PNUD Maurice et d'autres parties prenantes.

En octobre 2020, l'URNES a soumis le rapport d'enquête final à l'Administrateur du PNUD. Elle a constaté que le PNUD Maurice comprenait les exigences des normes sociales et environnementales ; cependant, l'analyse n'a pas reflété l'expérience passée en matière d'incitations environnementales à Maurice et a négligé les avertissements sur les risques provenant des consultations avec les parties prenantes. L'URNES a recommandé de revoir à la hausse les ambitions d'achèvement du projet et de réévaluer le cadre de risque dans le cadre de l'examen à mi-parcours ou d'autres exercices de sélection ciblés.

En mars 2021, l'Administrateur a publié sa décision en réponse, et le bureau national a présenté des actions dans une "réponse du management" comprenant des ateliers et des réunions pour examiner le projet de loi sur les zones humides (Wetlands Bill) et revoir le cadre de risque pour la conformité aux normes environnementales et sociales (NES). Le dossier a été clôturé avant la publication du présent rapport annuel.



SECU0014

Pays: L'Inde

Projet: Enhancing climate resilience of India's coastal communities

Statut: Surveillance



En juillet 2020, le « Democratic Traditional Fishers Workers Forum », en association avec « Fridays for Future Andhra Pradesh », a déposé une plainte auprès de l'URNES concernant un projet du Fonds vert pour le climat (FVC) mis en œuvre par le PNUD. Les plaignants ont affirmé que la destruction des forêts de palétuviers (mangroves) par le gouvernement de l'État d'Andhra Pradesh près de la ville portuaire de Kakinada entraîne la perte des moyens de subsistance des communautés de pêcheurs et des effets environnementaux néfastes pour les communautés locales. Ils ont affirmé que ces actions du gouvernement de l'État vont à l'encontre de l'objectif du projet qui est de protéger l'environnement et de sauvegarder l'équilibre écologique. En avril 2022, l'équipe de l'URNES s'est rendue en Inde pour rencontrer les plaignants, le personnel du PNUD et d'autres parties prenantes concernées.

En octobre 2023, l'URNES a soumis son rapport d'enquête final à l'Administrateur du PNUD. Le rapport souligne que le PNUD Inde a évalué certains risques, mais pas tous, d'une manière conforme aux exigences des NES et de la PDES. Le rapport note également que le PNUD Inde n'a pas engagé de processus de consultation significatif, efficace et informé lors de la conception du projet. L'URNES a recommandé que le PNUD Inde mette à jour le SESP afin de reconnaître que le projet pourrait être plus exposé aux impacts liés au changement climatique, qu'il achève d'urgence la révision de son plan d'engagement des parties prenantes et qu'il procède à des consultations en tenant compte des exigences de la PDES.

Suite à l'enquête de l'URNES, l'Administrateur a rendu sa décision en novembre 2023, ordonnant au PNUD Inde, avec le soutien du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes, de revoir et de mettre à jour la procédure de diagnostic environnemental et social (PDES) en fonction du profil de risque actuel du projet, d'améliorer le plan d'engagement des parties prenantes et de renforcer les capacités NES dans le bureau de pays pour une mise en œuvre plus efficace, parmi d'autres mesures. Le dossier va maintenant entrer dans une phase de surveillance au cours de laquelle l'URNES suivra la mise en œuvre des activités décrites dans la décision de l'Administrateur.



SECU0015

Pays: Le Kirghizistan

Projet: Socio-economic development of communities around radioactive sites in Kyrgyzstan

Statut: Surveillance



En septembre 2020, les habitants du village de Kadji Sai au Kirghizistan ont déposé une plainte par l'intermédiaire d'un représentant, exprimant leurs inquiétudes quant à l'incapacité du système d'approvisionnement en eau réhabilité par le PNUD à fournir de l'eau potable propre et sûre. Comme il s'agit de la seule source d'eau potable du village, les plaignants s'inquiétaient des risques sanitaires liés aux contaminants et des coûts supplémentaires liés à l'achat d'eau en bouteille ou d'équipement de filtration domestique.

En octobre 2022, l'URNES a présenté le rapport d'enquête final, qui a révélé que le PNUD Kirghizistan n'avait pas suffisamment consulté les communautés pendant la phase de conception et que, lorsque des problèmes sont apparus, il n'avait pas contrôlé et évalué la performance des activités du sous-projet, en particulier les effets sur l'approvisionnement en eau des communautés. L'URNES a recommandé que le PNUD Kirghizistan soutienne les capacités des entités de gestion de l'eau potable à fournir aux résidents locaux des informations sur la qualité de l'eau potable et à soutenir leurs efforts pour trouver d'autres sources d'eau suffisante, sûre, acceptable et abordable pour les résidents de Kadji Sai, entre autres mesures.

En décembre 2022, la décision de l'Administrateur du PNUD prévoyait diverses mesures provisoires, telles que l'analyse des sources d'eau souterraines et de surface et l'évaluation des solutions correctives possibles jusqu'à ce qu'un projet d'investissement de plus grande envergure fournisse de l'eau propre à Kadji Sai. L'URNES continue de surveiller la mise en œuvre des activités décrites dans la décision de l'Administrateur.



SECU0010

Pays: Le Myanmar (La Birmanie)

Projet: Integrated protected area land and seascape management in Tanintharyi

Statut: Enquête / Projet de rapport de conformité

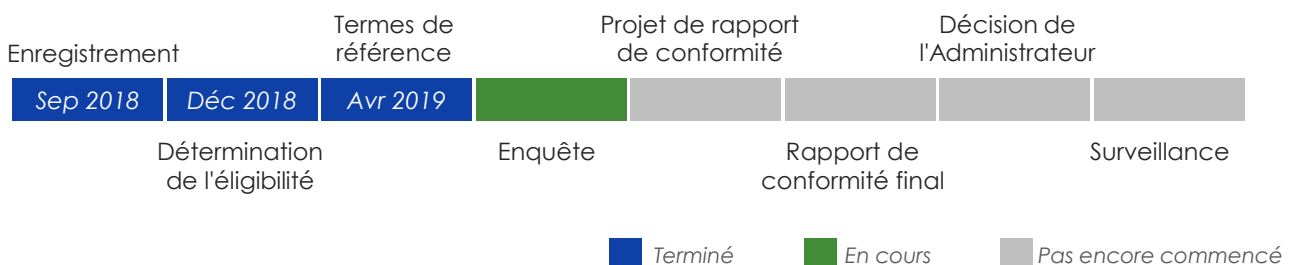


En août 2018, l'Alliance de conservation Tanawthari [Conservation Alliance Tanawthari (CAT)] a déposé une plainte au nom des communautés autochtones Karen de la région de Tanintharyi au Myanmar. Les plaignants ont allégué que la mise en œuvre du projet de zone protégée « De la crête au récif » [Ridge to Reef] du PNUD à Tanintharyi violerait leur droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP) et les droits des personnes déplacées internes et des réfugiés à retourner dans les zones d'où ils ont été déplacés par un conflit armé.

En octobre 2018, le PNUD Myanmar a suspendu le projet pour une durée indéterminée en réponse aux problèmes et aux préoccupations soulignés dans la plainte.

En juillet 2019, l'équipe de l'URNES s'est rendue au Myanmar pour interviewer les parties prenantes et recueillir des éléments de preuve. Un deuxième voyage prévu au Myanmar a été annulé en février 2020 en raison de la pandémie du coronavirus. En conséquence, l'équipe de l'URNES a scindé l'enquête en deux phases afin de faire progresser l'affaire autant que possible.

En février 2022, l'URNES a publié la première partie du rapport d'enquête, centrée sur les communautés situées à l'intérieur du pays. Compte tenu de la situation politique et sécuritaire qui prévaut sur le terrain, l'URNES reporte actuellement d'autres activités d'enquête. Dans les mois à venir, l'URNES réévaluera la situation afin de déterminer les prochaines étapes pour faire avancer l'enquête.



SECU0017

Pays: La Colombie

Projet: Sector Privado y Agenda 2030

Statut: Enquête / Projet de rapport de conformité

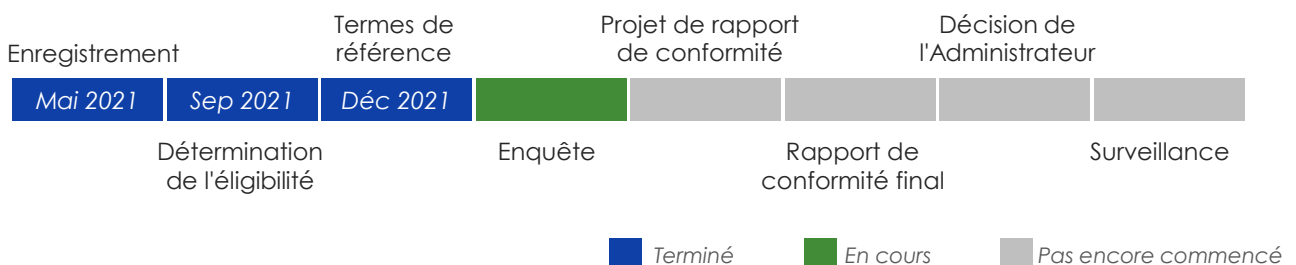


En mai 2021, l'URNES a reçu une plainte d'Amazon Watch au nom d'ONG locales accompagnant la réserve indigène Siona Buenavista et l'Asociación de Desarrollo Integral Sostenible Perla Amazónica (ADISPA), le représentant légal de la réserve campesino Perla Amazónica en Colombie.

La plainte allègue que l'alliance du PNUD Colombie avec GeoPark, une société pétrolière et gazière latino-américaine, viole les engagements sociaux et environnementaux du PNUD comme la société GeoPark avait été accusée de violations de l'environnement et des droits de l'homme.

Les plaignants affirment également que le PNUD n'a pas mené d'enquête appropriée sur l'entreprise avant la signature de l'accord et n'a pas consulté les groupes de la société civile concernés. Ils affirment que l'accord avec GeoPark est en conflit direct avec le projet "Amazonie durable pour la paix", un projet de conservation du PNUD auquel les communautés plaignantes ont participé. En décembre 2022, l'équipe de l'URNES s'est rendue en Colombie pour rencontrer les plaignants, les équipes du projet et d'autres parties prenantes.

En décembre 2023, l'URNES était sur le point d'achever la phase d'établissement des faits et de collecte des preuves afin de publier le projet de rapport en 2024, qui fera l'objet d'une période de consultation publique ouverte.



SECU0020

Pays: L'Afrique du Sud

Projet: MoU between the United Nations development programme and MMSEZ

Statut: Enquête / Projet de rapport de conformité



En juin 2022, les ONG sud-africaines Earthlife Africa et Living Limpopo ont déposé une plainte auprès de l'URNES concernant un protocole d'accord signé entre le PNUD Afrique du Sud et la société d'Etat de la zone économique spéciale de Musina-Makhado [Musina-Makhado Special Economic Zone State Owned Company (MMSEZ SOC)]. Les deux ONG représentent d'autres organisations locales et des personnes qui travaillent et vivent dans la région de Musina-Makhado.

Les plaignants affirment que les activités prévues par la société dans la zone économique spéciale de Musina-Makhado auront un impact significatif sur les sites sacrés et patrimoniaux, l'utilisation de l'eau, la pollution de l'air, le changement climatique, la perte de biodiversité et de nombreux autres aspects sociaux et environnementaux pour les personnes vivant dans la région.

Ils affirment également que le protocole d'accord signé par le PNUD a causé, et continuera de causer, des dommages aux communautés et à l'environnement parce qu'il confère au projet de l'entreprise "une légitimité, un prestige et un élan significatifs" étant donné le "prestige du PNUD en tant qu'organisme des Nations Unies".

En novembre 2022, l'URNES a jugé la plainte recevable. En janvier et février 2023, une équipe s'est rendue en Afrique du Sud pour recueillir davantage de preuves et rencontrer les plaignants, le personnel du PNUD et d'autres parties prenantes concernées. En décembre 2023, l'URNES était sur le point d'achever la phase de collecte des faits et des preuves. Par la suite, le projet de rapport a été distribué pour commentaires publics avant que ce rapport ne soit publié.



SECU0021

Pays: La Macédoine du Nord

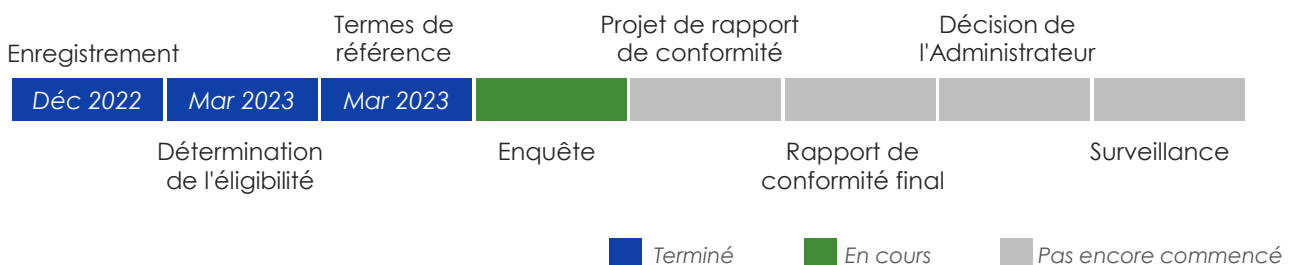
Projet: Integrated climate-resilient transboundary flood management in the Drin River basin in the West

Statut: Enquête / Projet de rapport de conformité



En décembre 2022, Ohrid SOS, une initiative citoyenne locale, a déposé une plainte concernant la restauration de la rivière Sateska dans son lit naturel, entreprise dans le cadre du projet de Gestion intégrée des Risques d'Inondation transfrontalière et résiliente au climat du PNUD dans le bassin de la rivière Drin dans les Balkans occidentaux. Le plaignant allègue que, bien que le détournement de la rivière Sateska dans la région d'Ohrid vers son tracé d'origine soit bien conçu et nécessaire, il est mené avec une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) de qualité inférieure. Les allégations portent notamment sur l'omission d'études et d'analyses critiques de l'impact du détournement sur les eaux souterraines et le sol, l'utilisation d'informations obsolètes et le manque de détails dans l'élaboration des conclusions et des recommandations. En outre, le plaignant a souligné l'absence de plans de surveillance complets pour la zone affectée dans le lac Ohrid.

En février 2023, l'URNES a jugé l'affaire éligible pour un examen de conformité. En juin 2023, l'équipe de l'URNES s'est rendue en Macédoine du Nord pour recueillir des preuves et interviewer les plaignants, le personnel du PNUD et d'autres parties prenantes. En décembre 2023, l'URNES était sur le point de terminer la phase d'enquête. L'URNES publiera le projet de rapport d'enquête pour commentaires publics en 2024.



SECU0023

Pays: Le Tchad

Projet: Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad

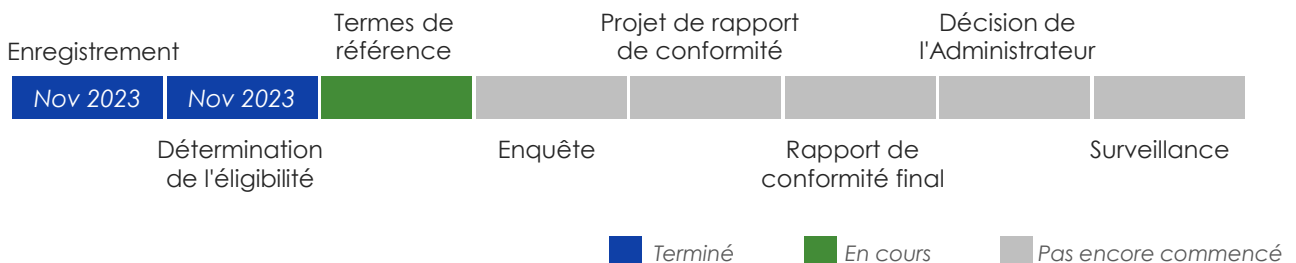
Statut: Enquête



En mai 2023, l'URNES a reçu des informations concernant le non-respect potentiel des engagements sociaux et environnementaux du PNUD dans le cadre du "Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT)" en République du Tchad. Les informations reçues concernent spécifiquement les activités du projet impliquant la mise en place de "fermes intégrées". Elles font état d'une absence notable de vérifications et d'évaluations essentielles liées aux normes sociales et environnementales (NSE) avant le lancement et l'exécution des activités. Les informations suggèrent également une déficience générale dans la documentation du projet, ce qui crée une incertitude quant à la conformité avec les exigences supplémentaires en matière de normes sociales et environnementales, telles que les normes au niveau du projet.

Conformément à ses lignes directrices en matière d'enquête, l'URNES a déterminé qu'un examen de la conformité du projet était approprié et a décidé d'ouvrir une enquête. Conformément aux lignes directrices relatives aux enquêtes, le responsable de la conformité peut déclencher des enquêtes à l'initiative de l'URNES. Dans ce cas, la divulgation des documents suivra un processus similaire à la divulgation dans le cadre des processus de plainte déclenchés par les plaintes de la communauté. Le PNUD traite tous les rapports de violations présumées des engagements sociaux et environnementaux avec sérieux, soumettant chaque allégation à une évaluation approfondie afin de déterminer l'opportunité d'une enquête.

L'examen de conformité se concentrera sur l'évaluation des risques sociaux et environnementaux et des dommages potentiels associés à la situation actuelle. Il vise également à fournir des recommandations ciblant tout processus de sortie, en garantissant l'alignement des activités de cette phase avec les engagements sociaux et environnementaux du PNUD.



SECU0022

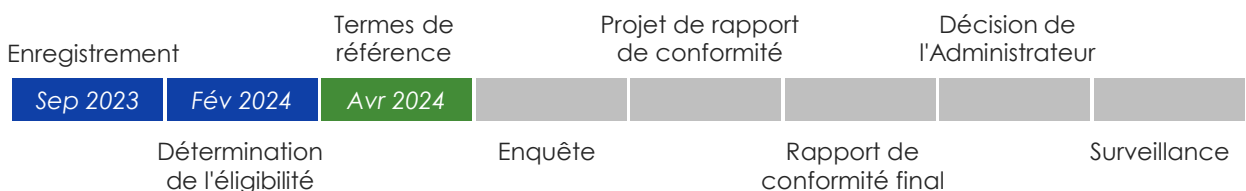
Pays: L'Irak
Projet: Funding Facility for Stabilization
Statut: Détermination de l'éligibilité



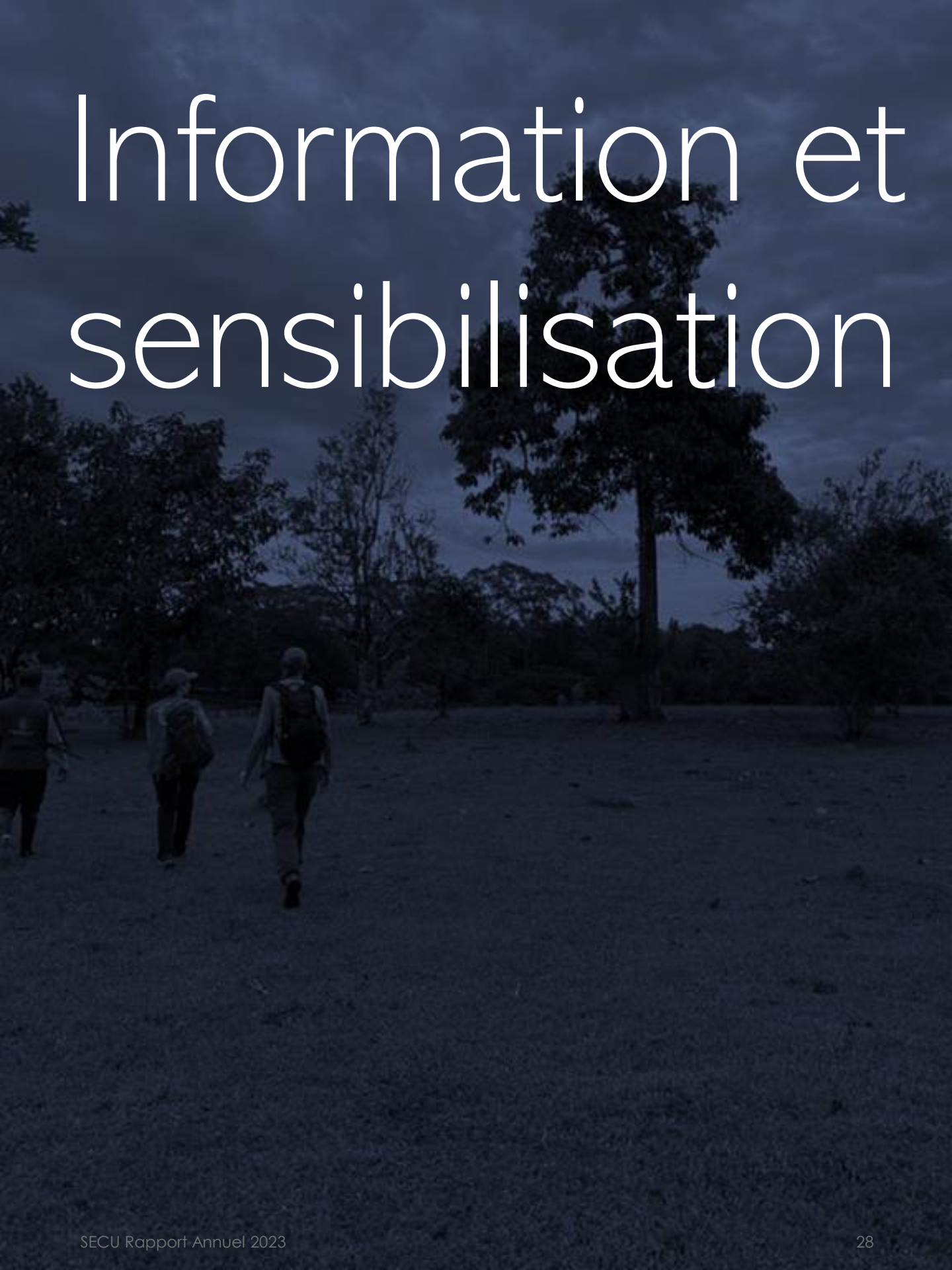
En septembre 2023, un particulier a déposé une plainte concernant le projet du PNUD intitulé « Facilité de financement pour la stabilisation en Irak ». Le plaignant allègue l'effondrement partiel de plusieurs maisons précédemment réhabilitées par le PNUD en raison d'un travail de construction médiocre. Plus précisément, le plaignant attribue le problème à l'utilisation par le PNUD de conduites d'eau en plastique, qui ont fui et ont affecté la stabilité de la maison du plaignant. En outre, le plaignant allègue un manque d'évaluation approfondie, y compris une évaluation complète de la structure, de la qualité du sol, des piliers debout et du système d'eau avant d'effectuer les travaux de rénovation.

Le plaignant a également expliqué que la cavité constitue une menace pour les piétons et qu'elle peut entraîner l'effondrement total de cette maison et des maisons voisines.

En décembre 2023, l'URNES déterminait l'éligibilité de la plainte à un examen de conformité. Le cas a depuis été confirmé éligible avant la publication de ce rapport.



Information et sensibilisation



Information et sensibilisation

Sensibilisation en personne en Indonésie

Au début du mois d'août 2023, l'équipe de l'URNES s'est rendue en Indonésie pour organiser une série de réunions avec la société civile locale et les organisations de base à Jakarta, Bogor et Pontianak. Tout au long de ces engagements, l'URNES a présenté des informations sur son mandat, les normes sociales et environnementales du PNUD et la procédure à suivre pour déposer une plainte. En outre, l'équipe a présenté des exemples de cas précédents de l'URNES et a rencontré plus de 30 représentants de diverses organisations de la société civile travaillant sur les droits des peuples autochtones et la conservation de la biodiversité à travers l'Indonésie.



Information et sensibilisation

Séminaires virtuels

En juillet 2023, l'URNES a participé au séminaire inaugural "Mass Open Outreach Seminar" (MOOS) en collaboration avec les Mécanismes indépendants de responsabilisation de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII), de la Société financière internationale et de la Banque mondiale. Plus de 100 représentants de la société civile, leaders communautaires et parties prenantes de plus de 30 pays d'Asie ont assisté à cet événement de deux heures, organisé sur Zoom et diffusé en direct sur YouTube. Les panélistes ont donné un aperçu des mandats des mécanismes indépendants de responsabilisation, des processus d'examen de la conformité et de résolution des litiges, ainsi que des politiques de sauvegarde. Ces sujets ont ensuite été discutés en détail lors des sessions de débriefing impliquant les participants et les représentants de chaque mécanisme indépendant de responsabilisation.

En décembre 2023, l'URNES a participé à un deuxième séminaire MOOS consacré à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, coorganisé par la Coalition Arab Watch et les mécanismes de responsabilisation de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, de la Banque européenne d'investissement, de la Société financière internationale, de la Banque mondiale et de l'Agence de garantie de l'Initiative internationale pour la protection du climat (Klimaschutzinitiative). Les panélistes ont présenté des études de cas et un aperçu des mandats des mécanismes indépendants de responsabilisation, de l'examen de la conformité et des processus de résolution des litiges.



Renforcement institutionnel

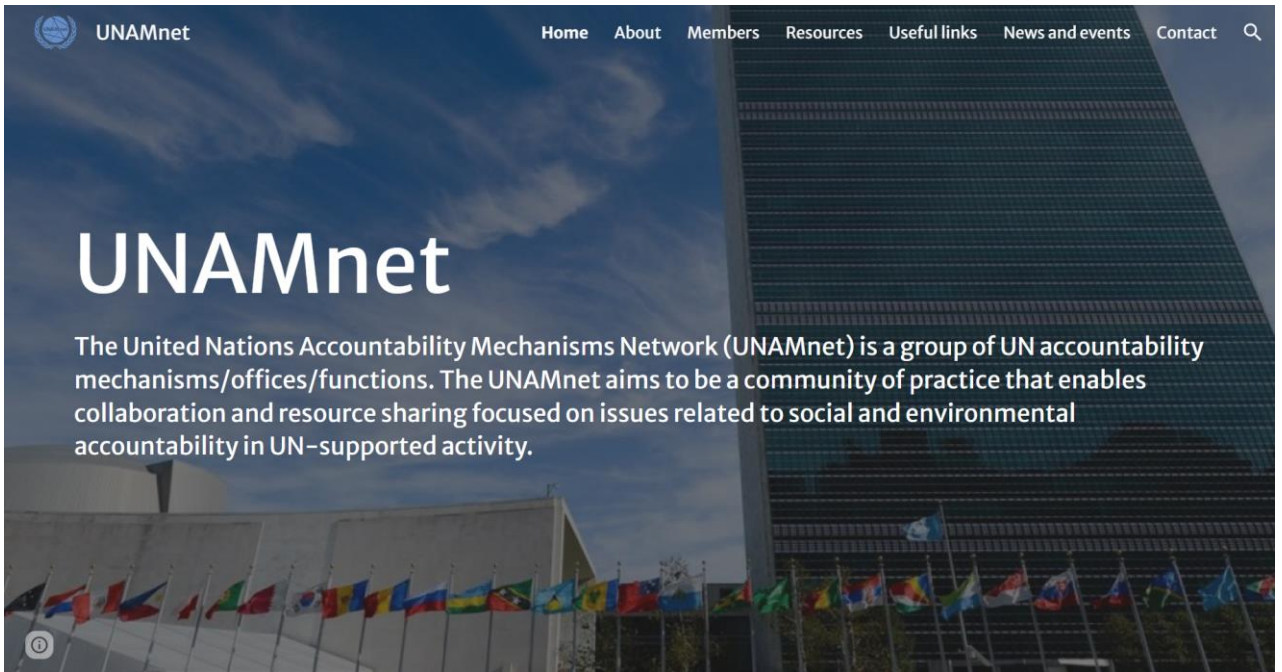




20e réunion annuelle de l'IAMnet 2023

L'URNES a participé à la vingtième réunion annuelle du réseau IAMnet, le Réseau de mécanismes indépendants de responsabilisation (Independent Accountability Mechanisms Network), organisée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et les mécanismes de responsabilisation de la Banque mondiale. IAMnet sert de réseau pour faciliter l'échange régulier d'idées entre les mécanismes indépendants de responsabilisation de diverses organisations internationales de développement. La réunion de cette année s'est articulée autour du thème "Adopter une approche centrée sur la communauté pour les mécanismes indépendants de responsabilisation". Les discussions ont porté sur un large éventail de sujets, notamment le rôle du conseiller général, les voies de recours, la violence sexiste, les représailles et les relations entre l'institution-mère et les mécanismes. Des représentants d'organisations de la société civile ont présenté les meilleures pratiques pour garantir que les processus de responsabilisation soient sûrs et accessibles aux communautés, en mettant l'accent sur la protection de leurs droits et la mise en œuvre de mesures correctives axées sur la communauté.

Au cours de la réunion, l'équipe de l'URNES a mené des discussions sur l'intimidation et les représailles, en se concentrant sur la confidentialité et les mesures de sécurité dans les contextes à haut risque et sur les défis auxquels les mécanismes indépendants de responsabilisation sont confrontés lorsqu'ils traitent avec la direction de l'institution-mère et les méthodes visant à promouvoir l'inclusion positive de la direction de la banque dans les processus des mécanismes de responsabilisation.



1^{ère} réunion annuelle de l'UNAMnet 2023

En novembre 2023, l'URNES a accueilli la première réunion annuelle du Réseau des Nations Unies pour les mécanismes de responsabilisation UNAMnet (United Nations Accountability Mechanism Network). Établi en 2023, UNAMnet sert de communauté de pratique qui favorise la collaboration et le partage des ressources, en abordant spécifiquement les questions de responsabilisation sociale et environnementale dans les activités soutenues par les Nations Unies. L'URNES/PNUD a été désigné par ses membres pour devenir le premier secrétariat du réseau pour une période initiale de trois ans.

Pendant deux jours, plus de 20 participants représentant huit agences des Nations Unies se sont réunis virtuellement pour approfondir les questions de responsabilisation au sein du système des Nations Unies. Les discussions ont porté sur des sujets tels que la gestion efficace des plaintes, les stratégies de sensibilisation interne au sein de l'institution-mère et la sensibilisation des parties prenantes externes. Les participants ont également pris connaissance des exigences en matière de personnel pour mener des enquêtes efficaces et des processus de résolution des litiges. En conclusion, le professeur David Hunter a animé une discussion sur les différents modèles de mécanismes de responsabilisation au niveau des projets, des pays et du siège.

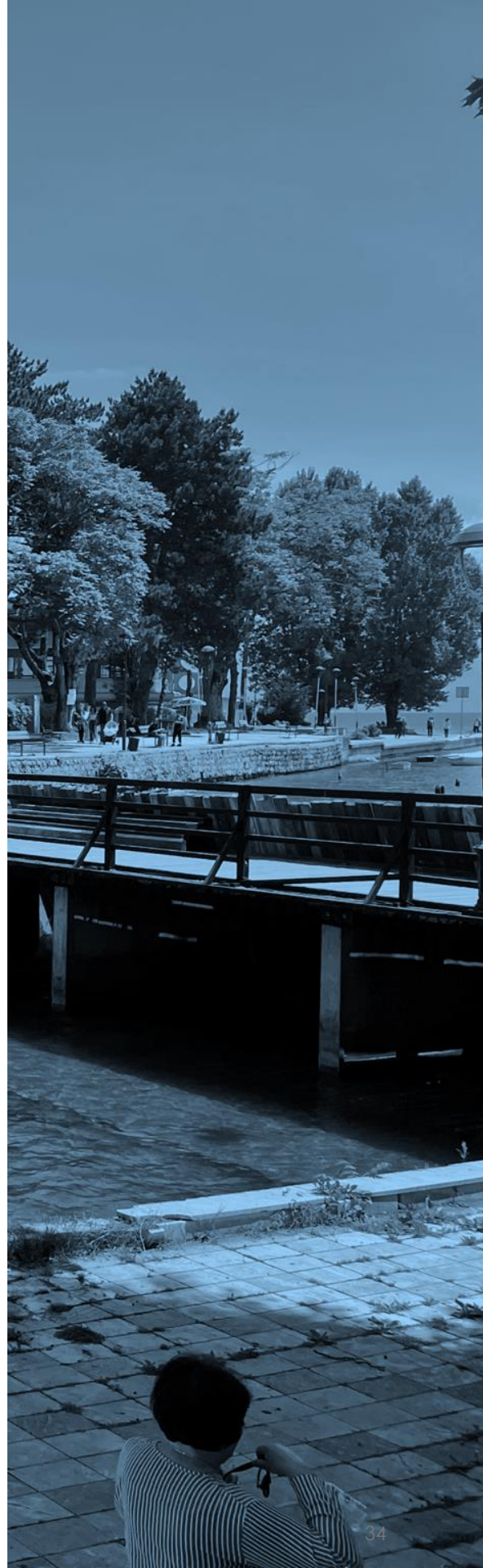
Renforcement institutionnel

Révision des lignes directrices en matière d'enquête

En 2021, l'URNES a lancé un examen formel de ses lignes directrices en matière d'enquête et des politiques et procédures associées. L'objectif de cet examen est de réviser les documents opérationnels de l'URNES sur la base des enseignements tirés au cours de ses neuf années d'existence, afin de garantir que la mise en œuvre du mandat de l'URNES est adaptée à l'objectif visé et s'aligne sur les meilleures pratiques internationales dans le domaine des mécanismes indépendants de responsabilisation.

Tout d'abord, l'URNES a dressé une liste des changements potentiels à apporter aux lignes directrices à partir de l'expérience acquise au fil des ans et a travaillé en interne à l'élaboration d'un premier projet de changements. Ensuite, elle a convoqué un groupe d'experts externes pour fournir des conseils et des commentaires sur les révisions proposées aux lignes directrices.

Après la soumission des commentaires du panel en décembre 2021, l'URNES a travaillé en interne pour finaliser une version préliminaire des lignes directrices. En novembre 2022, elle a publié le projet pour une période de consultation publique. En 2024, l'équipe de l'URNES poursuivra le processus d'intégration des commentaires afin de préparer les lignes directrices définitives.



Renforcement institutionnel

Examen consultatif

*L'URNES a pour mandat de **fournir des notes consultatives sur des questions systémiques, à l'échelle de l'institution ou de politique**, en s'appuyant sur **les enseignements tirés des examens de conformité antérieurs** et d'autres sources, comme indiqué dans ses lignes directrices en matière d'enquête.*

En 2022, l'URNES a procédé à un examen complet de son mandat consultatif, en organisant des séances de travail avec d'autres mécanismes indépendants de responsabilisation et en s'engageant avec des équipes du PNUD à optimiser son approche de l'offre de services consultatifs à son institution-mère. Sur la base de ces interactions et d'une recherche approfondie, l'URNES a rédigé une note conceptuelle et une procédure opérationnelle normalisée établissant un cadre global et des lignes directrices pour la conduite de travaux de conseil dans le contexte de ses dossiers de conformité.

Après une analyse approfondie des cas antérieurs de l'URNES et des consultations avec les parties prenantes internes, le premier sujet choisi pour un examen consultatif est celui des "Partenariats avec le secteur privé". L'URNES vise d'achever la note consultative correspondante en 2024.

Modèle proactif

*Comme faisant partie du Bureau de l'audit et des enquêtes, **l'URNES est chargée de mener des enquêtes proactives**. En 2022, l'URNES a finalisé son modèle proactif, **un modèle objectif, basé sur des données, qui permet d'identifier les projets à haut risque qui, autrement, ne seraient pas examinés** par l'URNES.*

Le modèle suit un processus en deux parties comprenant le classement des pays à haut risque sur la base des facteurs de risque identifiés et l'évaluation de projets spécifiques dans ces pays. Ensuite, un examen détaillé des dix premiers projets à haut risque est effectué pour déterminer le projet cible à examiner.

En 2023, l'URNES a exécuté son modèle proactif pour la première fois. En décembre 2023, l'URNES en était aux dernières étapes de la sélection du projet devant faire l'objet d'une enquête proactive. Une fois le projet identifié, l'URNES entamera son enquête, en adhérant au processus d'examen de la conformité établi, similaire aux enquêtes réactives. Cela implique de suivre les processus décrits dans les directives d'enquête de l'URNES, y compris l'évaluation de la détermination de l'éligibilité, afin d'identifier les problèmes de conformité potentiels.



Tous droits réservés.

Social and Environmental Compliance Unit (SECU)

One UN Plaza

DC1 Building

New York, New York 10017 USA

www.undp.org/secu